



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE **VAROGNE**
DEPARTEMENT **Haute-Saône**
ARRONDISSEMENT **VESOUL**
CANTON **VESOUL EST**

Mairie de VAROGNE
5 Rue Corne - 70240 VAROGNE
☎ / 📠 - 03.84.95.87.41
commune-de-varogne@orange.fr

Convocation : 19 mai 2020

Date du Conseil : 25 mai 2020

L'an 2020, le 20 mars, Monsieur Bernard BULLIARD, Maire de la Commune de Varogne, informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'une réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

1. Election du Maire

Monsieur FRANCHEQUIN Yannick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, Maire et a été immédiatement installé.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 11 voix pour

- d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.

3. Election des adjoints

Madame LAMBOLEY Sylvia , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installée.

Monsieur HOSTETTER Christian , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

4. Délégation de fonctions du Maire et des adjoints

Article 1 :

A compter du 25 mai 2020 , Madame LAMBOLEY Sylvia 1er Adjoint est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants:

Permis de construire, et les différentes autorisations d'occupation des sols,

Aux finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.

Il assumera les fonctions suivantes :

Etude et suivi des dossiers d'assainissement en cours.

Elaboration des dossiers de demande de subvention

Délivrance de certificats, signatures toutes pièces, tous actes administratifs relatifs à l'état civil en l'absence du maire.

HORAIRES D'OUVERTURES
Mardi 13h30-18h30 – vendredi 08h30 13h00

Article 2 : Monsieur HOSTETTER Christian 2^{ième} adjoint est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité à suppléer le premier adjoint pour les mêmes délégations et en l'absence du maire pour les mêmes actes déjà désignés ci-dessus.

La signature par Madame LAMBOLEY Sylvia ou de Monsieur HOSTETTER Christian des pièces et actes désignés ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du MAIRE ».

Article 3 :

Toutes les délégations confiées aux maires par la délibération du 25 mai 2020.

5. Membres des commissions

**SMEB : Titulaire : HOSTETTER Christian
Suppléant : BAZIN Julien**

**ECOLE : Titulaire LAMBOLEY Sylvia
Suppléant JARDEL Sandrine**

**SIED : titulaire, HOSTETTER Christian
suppléant, PAQUELET Rémy**

**AED : Titulaire : FRANCHEQUIN Yannick
Suppléant : PAQUELT Remy**

**BOIS : titulaires, LAMBOLEY Sylvia et PAQUELET Olivier
suppléants VIENNEY Georges et BAZIN Julien**

**SICTOM : Titulaire : THIEBAUT Emilie
Suppléant : ANGEL Lionel**

**Terres de Saône : Titulaire : FRANCHEQUIN Yannick
Suppléants : LAMBOLEY Sylvia**

6. Indemnités de fonctions

- Maire : indemnité de 18% de l'indice brut terminal de fonction publique**
- 1^{er} adjoint ; indemnité de 9% de l'indice brut terminal de fonction publique**
- 2^{ième} adjoint ; indemnité de 4.50% de l'indice brut terminal de fonction publique**